

ABONNEMENT.

Année... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

Poste
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires,
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MAROHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. BAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

21 Novembre 1876.

LA QUESTION D'ORIENT

ET LA PRUSSE.

On écrit des frontières d'Allemagne :

« L'armistice qui vient d'être conclu est, dans ses causes comme dans ses effets, diversement interprété; il importe pourtant, et au plus haut point, d'en comprendre les motifs, afin d'en saisir aussi exactement que possible la portée ou les conséquences.

« L'acceptation de cet armistice par la Russie a été un acte de bonne et sage politique, quelles qu'aient été les raisons matérielles dont parlent ses prétendus amis. Cet armistice a été un succès pour la diplomatie et pour l'opinion toute pacifique de l'Europe, c'est indéniable; mais il faut voir aussi dans ce fait un échec marqué pour la politique prussienne, car, ne l'oublions pas, la question d'Orient, telle qu'elle est posée actuellement, est une question toute prussienne et rien que prussienne.

« Pour convaincre ceux qui jugent les choses autrement, je les prierai de se rappeler ceci : c'est d'abord que la question a été ouverte, l'an dernier, par l'insurrection en Herzégovine, immédiatement après que l'empereur de Russie eut mis son veto sur les projets de campagne dans l'ouest du gouvernement de Berlin. Ne pouvant rien saisir d'un côté, les Berlinoises ont placé leurs espérances d'un autre. Le centre de direction des événements a toujours été à Berlin. Toutes les nouvelles venaient de Berlin, comme toutes les armes arrivaient de Berlin aux insurgés.

« Et ensuite, cette campagne entreprise pour convaincre l'Autriche de son intérêt à s'agrandir dans le Midi, l'oublie-t-on ? Si l'Autriche avait accepté le marché de dupe qui lui était offert par la Prusse, croyez bien qu'aujourd'hui la question d'Orient se-

rait remplacée par la question prusso-autrichienne.

« Comment les Russes qui connaissent bien pourtant les Berlinoises et leurs besoins, leur pauvre esprit et leur triste caractère, et qui devaient voir mieux que personne les fils de l'intrigue prussienne dans les principales, comment sont-ils tombés dans le piège ? Comment se sont-ils faits les souteneurs, les auxiliaires, les complaisants de la politique tortueuse et besogneuse de Berlin ? Ils avaient toujours dominé et toujours protégé les Berlinoises; comment se sont-ils laissés entraîner à servir leurs desseins ? On a fait briller à leurs yeux, tout le monde le sait, des avantages politiques et religieux; mais pourquoi, comme l'Autriche, les Russes, vieux ou jeunes, n'ont-ils pas vu ce que leurs conseillers et amis exigeraient d'eux après ?

« Quand il fut question d'armistice, qui poussait sourdement au refus et qui y comptait ? C'est à Berlin que l'on trouvait toujours les difficultés de fait ou de forme que tel ou tel pourrait bien soulever.

« Et, depuis qu'il est question de conférence, c'est bien autre chose. A Berlin, on n'ose y penser, et on ne veut pas en entendre parler, par cette raison bien simple que, dans une conférence, l'opinion pacifique, honnête, de l'Europe, aurait bien vite raison des intrigues et des intrigants. Que ceux qui connaissent Berlin et les Berlinoises, et qui lisent les feuilles inspirées, et qui savent les expliquer, me disent que je juge mal et que j'ai tort.

« Les Berlinoises ont trouvé une phrase pour couvrir leur tactique et même leurs défaites. Ils sont désintéressés dans la question, disent-ils. Qui espèrent-ils donc tromper avec ces mots et avec cet air-là ? Croient-ils donc trouver encore des dupes en Angleterre, en Autriche et en Italie ? Et nous supposent-ils assez simples, assez naïfs pour ne pas les comprendre ? Pauvres gens ! ils ont encore beaucoup à apprendre, c'est une affaire de temps, et il ne faut pas désespérer.

« Les Anglais connaissent le faire prus-

sien; ils savent aussi bien que personne qui leur a préparé et mis sur les bras les embarras turcs, et surtout dans quel but. Ils sauront un jour distinguer les responsabilités et en faire la part à chacun. Cette pensée inquiète vivement les Berlinoises, en ce moment, et nous les verrons bientôt peut-être essayer d'un accommodement avec Londres.

« Pour Berlin, la question d'Orient actuelle est un expédient et rien qu'un expédient. S'il réussit, la Prusse trouvera dans le succès de ses machinations un moyen de vivre encore quelque temps aux dépens d'un de ses voisins, bien entendu; s'il échoue, c'est-à-dire si la raison, la dignité, le respect humain l'emportent chez les Russes au point de les détacher des *accointances berlinoises*, oh ! alors, la combinaison de l'Allemagne prussianisée sera bien compromise; nous assisterons alors au spectacle de l'effondrement. »

Chronique générale.

LES ÉLECTIONS DE DIMANCHE.

Les électeurs sénatoriaux du département du Doubs étaient réunis, dimanche, pour voter au remplacement de M. Monnot-Arbilleur, décédé. Voici le résultat du scrutin :

Le nombre des inscrits est de 704; celui des votants a été de 704.

M. le comte de Mérode, conservateur (élu), a obtenu 395 voix; M. Fermier, républicain, 302; voix perdues, 4.

M. de Mérode fait partie de la catégorie des sénateurs nommés pour 9 ans.

Dimanche a eu lieu également l'élection d'un député dans la 2^e circonscription de Valence (Drôme), et dont voici le résultat :

Inscrits, 24,595; votants, 16,665; absents, 5,000 environ.

M. Christophle, républicain (élu), a obtenu 10,047 voix; M. de la Sizerane, conservateur, 6,648.

Aux élections du 20 février, le candidat des républicains, M. Servan, avait obtenu 40,367 suffrages, et M. de la Sizerane 6,497 seulement; il est vrai d'ajouter que 675 voix s'étaient portées sur M. de Marciou, conservateur royaliste. De sorte que, devant le scrutin de dimanche, on peut affirmer que les forces des partis sont restées les mêmes dans ce département fortement teinté de radicalisme, et, si quelque chose y a progressé, c'est l'abstention.

La circulaire de M. Dufaure sur la résidence du clergé paroissial a été suivie d'un amendement présenté par M. Coëntin-Guyho, dont voici le texte :

« Il est ouvert, au profit des desservants âgés de moins de 60 ans, un crédit éventuel résultant de l'économie prévue et à faire dans le cours de l'année 1877, par la suppression du traitement des desservants qui, contrairement aux règles canoniques et aux prescriptions du concordat, ne résident pas dans la commune à laquelle les rattache leur titre de nomination.

« A cet effet, le percepteur devra, à l'appui et pour la régularité de la quittance de paiement du traitement des desservants, produire à la cour des comptes, outre le certificat d'identité émané de l'autorité diocésaine, un certificat de résidence délivré sans frais par le maire de la commune, et visé par le sous-préfet ou le préfet.

« Ce dernier certificat pourra être remplacé par une déclaration expresse du titulaire lui-même, attestant qu'il a effectivement résidé pendant le trimestre écoulé dans la commune qu'il doit desservir.

« Les cures, en ce moment pourvues de titulaires qui ne résident pas, seront réputées vacantes, et les prêtres des communes voisines, désignés par l'évêque pour les suppléer, recevront, pour service supplémentaire de *binage*, une indemnité de 200 francs.

« Le gouvernement est autorisé à employer, dès le second trimestre de l'année

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE FACTEUR DE CANTON.

(Suite.)

Cependant deux jours s'écoulerent sans qu'il reçût de réponse, et il se préparait à réitérer sa demande au moyen d'une nouvelle excursion, lorsqu'on lui remit un papier portant le cachet de mandarin de premier ordre.

Il l'ouvrit en tremblant, et lut ce qui suit :

« Moi, King-fo, pourvu du diplôme de *tsin-ssé* (1), ayant porté tour à tour les deux boutons bleus et le bouton de corail; portant aujourd'hui le bouton de pierres précieuses (2), et recommandé neuf fois sur le registre des *ping-pou* (3); gouver-

neur de la province de Canton au nom du fils du ciel, le grand et souverain empereur,

« Au chef barbare de la factorerie américaine.

« Nous avons lu la requête que tu nous as adressée en suppliant, et en la lisant, nous avons reconnu la vérité de la parole du sage, quand il a dit que les cœurs des hommes étaient aussi variés que les différents sols du céleste empire. Car, de même que l'on voit des rochers stériles et des terres dangereuses ne produisant que des plantes empoisonnées, il est des cœurs d'où rien de bon ne peut sortir; tels sont ceux des barbares étrangers.

« Tu as désobéi aux ordres du souverain empereur, et maintenant tu te plains qu'on t'ait ravi ta fille que tu tenais cachée dans ta maison; mais sache que l'homme sage ne croit point à la parole de celui qui a violé les lois.

« Et quant aux mille liangs dont tu parles, nous voulons bien nous en contenter pour cette fois, bien que ce soit une amende insuffisante pour la faute que tu as commise en ne te soumettant point aux volontés du fils du ciel.

« Que ceci soit à tes yeux une loi. »

Nous n'essaierons point d'exprimer la douleur et l'indignation d'Effendon, après la lecture de cette dépêche, où se révélaient à la fois la haine pour l'étranger, l'injustice hypocrite et la rapacité, qui forment pour ainsi dire la règle traditionnelle de

l'administration chinoise.

Son premier mouvement fut de rassembler les équipages des navires américains qui se trouvaient sur le fleuve, de les armer et d'aller à leur tête demander justice au vice-roi.

La réflexion lui fit comprendre toute la folie d'un pareil projet.

Il courut chez You-hi, auquel il montra la réponse qu'il venait de recevoir en lui demandant conseil.

Le haniste l'engagea à renouveler sa requête.

Lui-même, touché par les prières du facteur, et par l'offre de cinq cents liangs, promit de s'employer en sa faveur.

Mais cette seconde démarche ne fut point plus heureuse que la première.

Effendon eut beau se faire appuyer par les agents des autres factoreries, et recourir à l'influence du *kong-hang*, le vice-roi persista dans sa décision.

Cette inflexibilité jeta le malheureux père dans une véritable folie de désespoir.

Tant qu'il avait cru sa fille morte, il avait accepté son malheur, sinon avec résignation, du moins sans révolte et comme un désastre irréparable.

Semblable à ces soldats dont toute l'ardeur tombe subitement, et qui se soumettent à leur défaite, il s'était pour ainsi dire enveloppé dans une affliction immobile et silencieuse; mais cette soumission abattue, qui n'était que l'abandon de

tout espoir, disparut dès que celui-ci put renaître.

A l'accablement succéda une sorte de fièvre de joie que les refus du vice-roi changèrent en rage.

Livré à toutes les inspirations de sa douleur, et aigri par le sentiment de son impuissance, Effendon prenait mille résolutions aussitôt abandonnées, formait mille projets impossibles, et allait demandant à tous des conseils inutiles ou des secours qu'on ne pouvait lui donner.

Cependant, You-hi avait continué à prendre des informations secrètes sans pouvoir retrouver les traces de Marie. Enfin, un jour il arriva chez le facteur tout essouffé et le visage épanoui.

— Éleve un autel à tes génies domestiques, s'écria-t-il; je viens t'apporter des nouvelles de ta fille !

Effendon poussa un cri.

— Où est-elle ? demanda-t-il éperdu.

— A Péking !

— Que dis-tu ? Marie...

— A été emmenée de Canton il y a environ un mois.

— Mais comment ? Par qui ? D'où as-tu appris ?...

— Un moment, maître, un moment, dit le Chinois en s'asseyant et s'essuyant le front. Pour trois demandes, il faut trois réponses.

— Mais tu es sûr, bien sûr que c'est elle ? reprit Effendon, qui respirait à peine.

(1) En Chine, il y a deux degrés littéraires : celui de *kin-jin* (homme recommandé) et celui de *tsin-ssé* (docteur avancé en grade).

(2) On sait que chacune des neuf classes dans lesquelles sont rangés tous les fonctionnaires chinois se distinguent par un bouton différent.

(3) *Ping-pou*, tribunal (ou ministère) de la guerre.

1877, le crédit provenant de l'économie ainsi réalisée à l'amélioration du sort des desservants dont la situation sera particulièrement intéressante, et ce jusqu'à concurrence d'un traitement de 4,000 fr. »

Sans rentrer dans le fond de la question qui a déjà été traitée, nous ferons remarquer que l'amendement ci-dessus est :

1° Contraire aux principes du droit canonique et du concordat, en ce qu'il porte atteinte à la plénitude de la juridiction épiscopale et au libre exercice du culte ;

2° Opposé aux principes du droit public moderne, en tant qu'il ne respecte pas la division des pouvoirs et admet l'ingérence du pouvoir législatif dans l'administration spirituelle des diocèses ;

3° Impraticable, attendu qu'en affectant à un nouvel usage l'économie réalisée par la vacance de certaines cures actuellement dépourvues de titulaires résidants, il prend pour base d'une nouvelle réglementation budgétaire un état transitoire qui peut cesser du jour au lendemain, au gré de l'évêque.

Pour ces trois raisons seulement, l'amendement de M. Corentin-Guyho mériterait de n'être pas pris en considération. Il est à présumer que, malgré son hostilité contre le clergé, la Chambre des députés hésitera à violer d'un seul coup tant de principes et à créer une situation qui ferait naître des difficultés de chaque jour.

La discussion du budget de la Légion-d'Honneur et de celui attribué à l'Imprimerie nationale va avoir lieu à la Chambre des députés.

A l'occasion du premier, les radicaux soulèveront la question de l'enterrement civil de certains légionnaires et ne craindront pas de réclamer pour eux les honneurs funèbres.

Nous comptons sur l'attitude énergique de M. le général Berthaut pour diminuer la portée de ce scandale parlementaire.

Les mêmes radicaux ont l'intention de demander, lorsqu'on arrivera au budget de l'Imprimerie nationale, que le gouvernement rende à cette imprimerie l'impression du *Bulletin des Communes*, qui lui a été retirée et confiée à une entreprise particulière.

UNE BROCHURE A SENSATION.

La *Gazette de Cologne* annonce la publication très-prochaine d'une brochure anonyme dont l'auteur conseille de garder la neutralité dans la question d'Orient, tout en s'armant pour profiter d'une occasion éventuelle de reprendre l'Alsace et la Lorraine.

Une indiscretion a été commise à ce sujet, car nous savons que le manuscrit d'une publication due à la plume d'un de nos officiers généraux occupant un siège au Sénat, M. Changarnier, devait être publié la semaine prochaine et se trouve maintenant ajourné par des poursuites dirigées contre l'imprimerie à qui le manuscrit en question a été confié. (Corresp. universelle.)

— Si tu ne t'es pas trompé toi-même quand tu l'as reconnue dans la voiture à panneaux de laque.

— Je ne me suis pas trompé. Mais le maître de cette voiture ?

— Voilà ce que je cherche depuis trois semaines, répliqua le Chinois.

— Et tu as appris enfin ?

— J'ai appris beaucoup de choses ; mais par les cieux azurés qu'invoque notre souverain empereur, si tu veux les connaître il faut que tu m'écoutes.

— Parle ! parle ! dit le facteur suffoqué d'impatience et de joie.

— Tu sais, reprit You-hi, que nous avons à Péking un tribunal de censeurs chargé d'avertir le fils du ciel lorsqu'il se trompe, et de parcourir les provinces pour examiner de quelle manière les mandarins gouvernent le royaume du Milieu.

— Sans doute.

— Eh bien ! il y a un mois qu'un de ces censeurs se trouvait à Canton, et la voiture où tu as reconnu ta fille était la sienne...

— Mais comment Marie se trouve-t-elle en son pouvoir ?

— Ah ! voilà par où j'aurais dû commencer l'histoire ! reprit You-hi ; et si tu ne m'avais point troublé dans mon récit...

— Enfin, qu'est-il arrivé ?

— Il est arrivé, maître, que le soir où ta fille a disparu elle a été bien réellement frappée par des

Il court dans les cercles diplomatiques un bruit fort répandu, d'après lequel lord Derby aurait l'intention de communiquer tout prochainement aux puissances, par une circulaire européenne, une partie des importantes décisions que le conseil des ministres anglais a prises aujourd'hui à Londres.

(France.)

Dans un article consacré à la situation actuelle de l'Europe en présence de la crise orientale, la *Presse* déclare que le noeud de la situation est à Berlin, puis elle ajoute : « Prenons garde de pousser les choses plus au noir qu'il ne convient ; mais du moment où l'Allemagne ne se désintéresse pas des événements, notre vigilance doit redoubler... Cette sagesse absolue nous est imposée, non-seulement dans nos relations extérieures, mais dans nos affaires personnelles. Il ne faut pas que nous apparaissions aux yeux du gouvernement comme un peuple troublé, une nation divisée. » Partant de là, la *Presse* conclut que la France, ayant le gouvernement de son choix, doit imposer silence aux partis.

D'après des renseignements provenant d'une source presque officielle, il paraît bien certain aujourd'hui que les industriels alsaciens-lorrains sont parfaitement décidés à ne pas concourir à l'Exposition de 1878 sous le drapeau allemand.

Etranger.

On mande de Vienne qu'un traité d'alliance vient d'être conclu entre l'Angleterre et l'Autriche.

Le *Standard*, de Londres, déclare qu'il n'est plus permis de douter que la guerre éclatera inévitablement dans le courant du mois de décembre.

La seule apparence de vérité qu'il peut y avoir dans l'assertion du *Globe*, relativement aux préparatifs militaires de la Grande-Bretagne, vient de ce que, depuis 15 jours, l'arsenal de Woolwich a manufacturé 2 millions de cartouches par semaine au lieu du nombre ordinaire qui est de 4,500,000. A Dublin, les congés provisoires ont été suspendus, mais il ne faut pas oublier que sans doute l'Angleterre sera obligée de recommencer l'expédition contre le roi de Dahomey, et que certains régiments en garnison en Irlande sont très-probablement dirigés sur l'Afrique.

La Sublime-Porte opère de grandes concentrations de troupes : 40,000 hommes occuperont le Monténégro, 80,000 la Serbie, 40,000 la frontière grecque, 40,000 l'Arménie et 80,000 la Bulgarie.

assassins, puis jetée dans le Tigre, comme en faisait foi le mouchoir que l'on l'a apporté.

— Ensuite ! interrompit Effendon baletant.

— Ensuite le courant l'a poussée près d'un de nos bateaux de fleurs (1), d'où elle a été aperçue.

— Et on l'a sauvée ?

— Mourante, à ce qu'il paraît. Heureusement que le censeur Fo-hu se trouvait là. Il a voulu qu'elle fût transportée dans sa demeure, et elle y est revenue à la vie, puisque tu l'as vue peu de temps après.

— Et tu as recueilli toi-même ces détails...

— Au bateau de fleurs, où tout s'est passé. Effendon sauta au cou du haniste.

— Tu es mon sauveur, You-hi ! s'écria-t-il hors de lui ; c'est à toi que je devrai ma fille. Mais comment la redemander à celui qui l'a recueillie ?

Le négociant chinois secoua la tête.

— Fo-hu consentira d'autant plus difficilement à te la rendre, dit-il, que ses propres enfants sont morts, et que son avarice est insatiable. Il mariera ta fille à quelque mandarin de la cour, moyennant une grosse somme.

— Que dis-tu ? Mais je demanderai justice à l'empereur.

— Et comment lui faire parvenir la supplique ?

(1) Espèce de casinos flottants, ornés de fleurs, où se trouvent réunis tous les moyens d'amusements, et où les Chinois se rassemblent le soir en partie de plaisir.

La conférence se réunira toujours le 30 novembre.

Une dépêche de Constantinople dit que les instructions du général Ignatieff portent qu'il ne doit consentir à prendre part à aucune conférence si, au préalable, la Turquie n'a pas accepté la base des garanties exigées par la Russie.

La vie à Belgrade.

Voici un curieux passage d'une lettre particulière de Belgrade qui nous est communiquée :

« ... Depuis la signature de l'armistice, Belgrade présente un fort curieux spectacle. On y voit tous les costumes et les plus extravagants uniformes. C'est un composé austro-prusso-russo-oriental. La cour du prince-roi est fort gaie. Au théâtre, on joue *la Grande-Duchesse* et *le Panache*, toujours Offenbach et le Palais-Royal. Le demi et même le tiers de monde s'est aussi infiltré dans la capitale serbe. »

L'ARMÉE AUTRICHIENNE DE 1876.

D'après les informations les plus récentes, voici la composition exacte de l'armée autrichienne :

1° L'armée active se compose de :

80 régiments d'infanterie de trois bataillons chacun ;

80 régiments de réserve à 2 bataillons ;

60 bataillons de chasseurs, dont quarante bataillons de campagne et 20 bataillons de réserve ;

44 régiments de cavalerie à 6 escadrons, 4 escadrons de réserve ;

Ce qui donne un total de 340 bataillons et de 295 escadrons.

L'artillerie comprend :

43 régiments de 44 batteries de 8 pièces chacun, soit 4,456 pièces de campagne. Il faut ajouter à cette force, les troupes supplémentaires, à savoir : le génie, le train et tous les services accessoires.

Ainsi donc, dans l'ensemble, l'armée active sur le pied de guerre est de 500,000 hommes environ.

2° La landwehr (armée de la seconde ligne), se compose de 225 bataillons, 84 compagnies de réserve, 185 compagnies de dépôt, 77 escadrons, une section de tireurs à cheval, et 20 demi-escadrons de dépôt, plus 20 sections de mitrailleuses fournies par la Hongrie ; total, environ 200,000 hommes.

Nouvelles militaires.

LES ENGINES DE GUERRE.

Un événement considérable, qui amènera inévitablement une révolution complète dans l'armement des navires cuirassés, vient de se produire, il y a quelques jours, à la Spezia, le grand port militaire italien.

La marine italienne possède actuellement dans ses chantiers deux puissants navires

— Tu as raison, reprit le facteur anxieux ; si les mandarins servent d'intermédiaire, ils la supprimeront ; mais ne puis-je la confier à des mains sûres ?... Toi-même, You-hi, refuserais-tu de la porter à Péking, si je te promettais...

— Ne promets rien, interrompit vivement le marchand ; me mêler de cette affaire serait me perdre.

— Que veux-tu dire ?

— As-tu donc oublié que tout rapport avec les étrangers nous était sévèrement interdit, si ce n'est pour notre commerce ? Je ne pourrais me charger de ta réclamation sans montrer que j'ai violé la loi imposée aux hommes de la dynastie des Han.

— Eh bien ! je trouverai quelque autre.

— Personne, Effendon ! personne !

— Mais que puis-je donc faire ? s'écria l'Américain éperdu.

You-hi plia les épaules.

— Te contenter de savoir que ta fille est sauvée...

— Jamais ! s'écria Effendon. J'ai dit souvent que la volonté pouvait remuer des montagnes ; le moment est venu de le prouver. Quels que soient les obstacles, je reverrai Marie, ou je succomberai.

(La suite au prochain numéro.)

de guerre : le *Duilio* et le *Dandolo*, qu'il s'agissait de rendre redoutables et même supérieurs aux autres grands vaisseaux cuirassés des marines étrangères, tels que l'*Inflexible* et la *Dévastation* à l'Angleterre, le *le Grand* à la France, le *Pierre*.

A cet effet, l'Italie a commandé à l'usine Armstrong plusieurs canons de 100 tonnes qui doivent garnir les batteries de ses deux énormes vaisseaux. Ces canons de ses deux mètres de longueur, d'un diamètre de 40 centimètres, lancent des boulets ogivaux, cylindriques d'un poids de 940 kilos, avec une charge de poudre de 140 kilos, avec les cuirasses les mieux démolissent facilement épaisses qui existent.

Mais pour rendre le *Duilio* et le *Dandolo* réellement supérieurs aux autres cuirassés, il fallait trouver des plaques de blindages de 400 tonnes ; on croyait la difficulté insurmontable, et pourtant cette difficulté fut vaincue et l'honneur en revient tout entier à notre métallurgie française, représentée dignement par le savant et habile directeur du Creusot, M. Schneider. L'usine Armstrong a pu construire le canon de 400 tonnes, l'usine Schneider a trouvé les blindages qui lui résistent. On ne s'attendait pas à ce magnifique résultat à la Spezia.

Si l'amiral Brin, ministre de la marine italienne, entouré d'un état-major d'élite, et les délégués militaires des principaux États européens, sont restés stupéfaits devant la puissance destructive de l'immense canon Armstrong, ils l'ont été encore plus de trouver un blindage qui paralyse ses effets. Trois des principales usines de l'Europe, celles du Creusot, de Marrel (Rive-de-Gier) et de Cummel (Scheffeld), avaient envoyé à la commission d'essai des plaques de même dimension, d'une épaisseur commune de 55 centimètres. Fortement assujetties à une charpente solidement échançonnée par des tirants et des arcs-boutants en fer et chêne, représentant assez bien la muraille d'un navire de haut rang, elles devaient servir de but aux masses de fer trempé que devait lancer de sa gueule énorme le fameux canon de 400 tonnes. On pointa d'abord la plaque Cummel, le projectile s'abattit avec une force de 31,000 pieds anglais et une vitesse de 450 mètres à la seconde, la plaque anglaise avait donné passage au boulet. La plaque Marrel fut visée après et subit le même sort. Mais, après ces deux essais, les murailles, le pont et les contreforts qui maintenaient les plaques, et qui avaient coûté plus de 500,000 francs, offraient l'image de la dévastation. Tout, dans l'intérieur du navire simulé, était brisé, émietté, les plaques béantes de la cible étaient énormes, et, quel que fût le navire, il aurait coulé bas instantanément.

Enfin la plaque Schneider fut visée à son tour. On s'attendait à la voir dans le même état que les deux autres. Il n'en fut rien. L'alliage savamment combiné de la plaque du Creusot tint bon et la masse pesante du projectile ne put seulement que l'érailler. La même expérience fut recommencée, et la plaque Schneider, quoique endommagée par suite de l'état défectueux de la muraille d'appui, arrêta de nouveau l'obus. Les spectateurs furent émerveillés du résultat.

Les navires de guerre revêtus des armures du Creusot pourront donc aujourd'hui, grâce à M. Schneider, rendre impuissants l'effort considérable que produit le canon géant du fameux Armstrong.

Notre marine bénéficiera tout d'abord, sans aucun doute, de la nouvelle invention due à M. Schneider ; les marines étrangères en feront autant assurément. Dès aujourd'hui, il faudra trouver un plus fort canon que celui de 400 tonnes. Y arrivera-t-on ? Espérons que non, pour le bien de l'humanité.

Chronique Locale et de l'Ouest.

APPEL DE LA CLASSE 1875.

Une circulaire de M. le ministre de la guerre dispose que l'appel des jeunes soldats de la classe de 1875 sera fait aux dates ci-après :

Les hommes de l'armée de mer et ceux de l'armée de terre appartenant à la première portion du contingent seront mis en route le 20 décembre ;

Ceux de la deuxième portion, le 27 du même mois.

Allons, Messieurs, en wagon.

Sous ce titre, nous lisons dans le Journal de Maine-et-Loire paru hier à Angers :

« Une nouvelle qui n'est point un cancan, et que le vent de l'indiscrétion porte à nos oreilles.

« On annonce dans notre ville qu'un pèlerinage angevin d'un nouveau genre est parti hier ou part aujourd'hui de l'Anjou pour Versailles. Ce pèlerinage, organisé, dit-on, sous la haute direction de M. Benoist, l'illustre député de Baugé, serait formé des « purs » d'Angers, Saumur, Cholet, Baugé, et il aurait pour but d'aller demander à M. le ministre de Marcère la révocation de M. le préfet de Maine-et-Loire et de ses sous-préfets qui, paraît-il, n'ont pas su plaire à nos radicaux et sont suspects de peu d'enthousiasme pour les bienfaits de la R. F.

« La députation, dit-on, arrive aujourd'hui ou demain à Versailles, et M. Benoist, escorté, selon toute apparence, de M. Maillé, doit présenter les délégués à M. de Marcère pour demander et réclamer une hécatombe de nos administrateurs départementaux.

« Voici donc le secret de l'énigme ! Voilà pourquoi M. Benoist a été si éloquent vendredi dernier dans son interruption à la Chambre, pendant le discours Brisson contre M. le préfet Doucieux ! Voilà, enfin, un aperçu pris sur le fait des honnêtes petits travaux de certain comité des gauches qui se propose, dit-il, d'éclairer nos ministres sur le cas de tous leurs fonctionnaires et qui, en réalité, fait tout simplement l'office d'un petit bureau de dénonciation.

« Seulement, il paraît que M. de Marcère a déjà donné audience à bien des pèlerins du même genre ; il serait, dit-on, fatigué et même irrité de tous ces manèges, et il se pourrait fort bien que la députation angevine de 1876 revint de Versailles avec une superbe veste.

« Sans doute on lui donnera un peu, peut-être beaucoup d'eau bénite — on se doit bien cela entre pèlerins, frères et amis ; — mais quant au résultat, un très-joli fiasco pourrait bien attendre MM. les délégués angevins dans la bonne ville du grand Roi. Nous en adresserions à M. de Marcère nos plus vives félicitations ; pour M. de Reinach et ses sous-préfets, nous les féliciterions tous d'avoir su s'attirer la haine de MM. les radicaux jusqu'au point de nécessiter pour obtenir leur révocation un train de pèlerins. »

Cholet. — On lit dans l'Intérêt public :

« La garnison de notre ville va être incessamment augmentée.

« L'état-major, la musique et deux bataillons du 135^e de ligne, comprenant 19 officiers et 840 hommes avec 28 chevaux, arriveront à Cholet du 10 au 20 décembre prochain.

« L'un de ces bataillons occupera le magnifique corps de bâtiment, récemment achevé, du nouveau casernement ; l'autre sera envoyé à Bressuire, mais il devra revenir à Cholet après l'achèvement de notre monumentale caserne dont l'édification se poursuit activement et qui, aux termes du traité passé entre la ville et l'Etat, doit être construite pour contenir un régiment tout entier. »

LA LIBERTÉ DES HABITS.

L'Echo du Maine raconte un curieux incident dont vient d'être le théâtre la commune de Semur, arrondissement de Saint-Calais (Sarthe). Voici les passages essentiels de ce récit, que nous reproduisons sous les plus expresses réserves et sans en prendre la responsabilité :

« Nous engageons, dit notre confrère du Mans, les voyageurs, surtout ceux qui portent un habit ecclésiastique, à se mettre en mesure, s'il leur prend fantaisie de faire le voyage de Semur... »

« Semur a l'avantage de posséder un maire rare, sorte de petit pacha, faisant la loi avec une autorité non contredite, méprisant les vulgaires précautions par lesquelles le souverain tempère la rigueur des lois, je veux dire l'urbanité et la gravité.

« Or voilà que le samedi 28 octobre dernier, on vient lui signaler la présence d'un capucin chez M. le curé. L'alarme était grande, car un habit si extraordinaire devait cacher un criminel coupable de haute trahison. L'autorité de M. le maire était en danger ; à tout prix il faut se saisir du frère

mineur mort ou vif. En toute hâte on dépêche un exprès à Vibraye ; Pandore et un simple gendarme sans brigadier arrivent, mais, comme la nuit était venue, on se contente de faire une sommation, de livrer le conspirateur, car les lois de police interdisent à la force armée l'entrée des maisons pendant la nuit.

« Dès huit heures il se met en marche, mais à sa figure bouleversée, à ses traits contractés, il est facile de voir qu'il prépare un coup qui aura du retentissement dans le pays et au-delà.

« Pendant quelque temps on le voit rôder autour du presbytère, il prend la précaution de pénétrer en tapinois jusqu'à la cuisine où il aperçoit, par une porte entrebâillée, le terrible capucin qui se réchauffe les membres. Il sort, va donner aux gendarmes le mot d'ordre : on cerne la maison et enfin on se résout à pénétrer au cœur de la place.

« Au nom de la loi, dit un gendarme, montrez-nous votre passeport. Le capucin exhibe une lettre de M^r l'évêque du Mans, et ensuite son extrait de naissance délivré à la mairie du Mans.

« M. le maire de Semur, qui n'estime que ce qui est timbré, fait la remarque que ce certificat est sur papier libre et par conséquent de nulle valeur à ses yeux, malgré le cachet de la mairie.

« A cette distinction aussi subtile qu'ingénieuse, il n'y avait rien à répondre. C'est en vain que M. le curé fait observer que le capucin a oublié par mégarde son passeport à Ardenay, que d'ailleurs il est natif de Saint-Georges-lès-le-Mans, et qu'il n'est pas besoin d'avoir un passeport pour voyager dans son département d'origine, c'est en vain qu'il demande quelques heures pour envoyer chercher l'importante pièce. Mauvaises raisons ! M. le curé explique encore au susdit maire que le capucin est un frère convers, autorisé à porter l'habit franciscain, et comme preuve il produit une lettre du R. P. Général des Frères Mineurs. Le maire et les gendarmes essayent vainement de la lire et c'est avec une grande humilité qu'ils déclarent ne pas savoir le latin : ils ajoutent qu'ils n'y sont pas obligés. Ceci est vrai. M. le curé offre de leur servir de truchement et de traduire mot à mot. Peines inutiles. Le maire a perdu toute confiance en son curé, recéleur de capucins.

Quos vult perdere Jupiter dementat.

« Il faut bien livrer le jeune religieux aux mains des gendarmes, car il y va de l'honneur et de la considération du maire.

« M. le curé fait encore observer qu'on n'a pas le droit d'emmener un individu auquel on ne peut rien reprocher, que c'est un ami qui vient le voir, et qu'il se porte lui-même caution pour le capucin, jusqu'à ce qu'on ait apporté le malheureux passeport : tout est inutile. Emmenez-le, il faut que la commune de Semur et son digne maire soient délivrés de l'hôte importun.

« M. le curé revient encore à la charge et proteste contre une brutalité sans exemple dans le pays, et il ajoute une petite remarque : c'est que, toutes les semaines, bon nombre d'ivrognes publics et de tapageurs nocturnes (le pays en fourmille) ne sont nullement inquiétés, tandis qu'on veut emmener comme un criminel un jeune homme auquel on ne peut reprocher que son habit... »

« C'est malgré les protestations réitérées de M. le curé, c'est avant la grand'messe, c'est en présence de plus de quatre cents personnes, témoins indignés de cette violence, que les gendarmes lient les mains au pauvre religieux et le conduisent à Vibraye, où ils arrivent à l'issue de la grand'messe.

« Le lendemain, le criminel fut tiré de prison et conduit, toujours entre deux gendarmes, jusqu'à Saint-Calais, distant de 4 lieues.

« La vérité nous oblige à dire que les habitants de Vibraye se montrèrent sympathiques au pauvre frère qu'on regardait comme la victime d'une haine anti-cléricale.

« A peine le procureur de la République eût-il jeté les yeux sur les papiers et les lettres de recommandation qu'on lui présentait, qu'il fit remettre le capucin en liberté et s'étonna à bon droit qu'il se fût trouvé un maire capable de commettre une telle énormité.

« Voilà les faits tels qu'ils se sont passés, et qui que ce soit ne saurait les contredire.

« En présence d'un tel abus de pouvoir, il est impossible de ne pas conclure que le

maire a outrepassé ses droits et vilipendé aux yeux du public un citoyen et un habit respectable. »

L'Union de la Sarthe ajoute :

« La liberté élémentaire d'habillement » et de circulation n'existerait-elle déjà plus sous notre République ?

« La conduite du maire de Semur, — si ce récit la présente avec fidélité, — est non-seulement un grossier manque d'égards vis-à-vis d'un ecclésiastique ; elle attente aux droits les plus précieux des citoyens.

« C'est avec des excès de ce genre que l'on attise la haine et que l'on finit par troubler la sécurité publique. »

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 19 novembre 1876.

Versements de 65 déposants (13 nouveaux), 10,515 fr. » c.

Remboursements, 5,186 fr. 02 c.

Dernières Nouvelles.

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE DE L'ECHO SAUMUROIS.

Paris, 24 nov., 9 h. 40, matin.

Le cabinet, dans la discussion du budget, est soutenu par les centres. Gambetta est attaqué de divers côtés.

La discussion du budget est terminée.

L'Officiel démentira le bruit répandu par les journaux allemands de l'armement de la France.

L'impératrice Eugénie a été fêtée avec affectation à Florence.

Nous avons aujourd'hui la nouvelle officielle de l'adhésion de la Porte à la conférence. Il y aura par suite une certaine détente dans la situation, parce qu'en dépit des symptômes belliqueux, on se reprend toujours à espérer la possibilité du maintien de la paix.

Il y a donc maintenant un accord général sur le fait même de la réunion de la conférence ; en sera-t-il de même quand il s'agira de formuler les conditions à imposer à la Turquie, et les garanties à demander ?

La commission chargée de l'examen de la loi sur la cessation des poursuites s'est réunie hier dans un des bureaux du Sénat. La majorité paraît disposée à repousser absolument tous les articles votés par la Chambre des députés et à ne pas admettre l'amendement Berthaud. On assure que M. Paris doit être nommé rapporteur.

La droite de la Chambre des députés s'est réunie à une heure pour examiner la tactique à suivre dans la discussion du budget des cultes. On pense que la discussion commencera aujourd'hui.

Pour les articles non signés : P. GODET.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE.

Les illusions des optimistes disparaissent devant la réalité ; au lieu des deux mois de calme que l'armistice devait donner à la Bourse, nous avons le marché le plus agité, des fluctuations incessantes, une instabilité de cours désespérante pour les spéculateurs ; chaque jour défait l'œuvre de la veille. Les acheteurs défendent vaillamment les cours ronds de 104 sur le 5 0/0 et de 70 sur le 3 0/0 ; chaque fois qu'une nouvelle pacifique est mise en circulation, les cours rebondissent avec la plus grande facilité. La spéculation à la hausse a pour elle l'abondance extrême de l'argent qui décide les capitalistes à entrer dans les rentes françaises, chaque fois que l'abaissement des prix offre une occasion de placement favorable. Notons toutefois que l'inquiétude paraît avoir un peu gagné l'épargne depuis quelques jours. Les demandes des recettes générales sont moins importantes, et il s'est produit à diverses reprises des offres sur les obligations des grandes Compagnies de chemins de fer français et même sur celles de la ville de Paris et du Crédit Foncier de France. C'est un symptôme à ne pas négliger.

Les portefeuilles français et surtout hollandais donnent asile aux fonds d'Etat russes que les portefeuilles anglais rejettent à grand bruit. La solvabilité de la Russie est hors de doute et la France n'a aucune raison de chercher à avilir le crédit de ce grand empire. Les acheteurs de fonds russes font œuvre sage au point de vue financier, comme au point de vue politique. Quand le calme renaitra en Europe, ils devront obtenir une belle plus-value de leur capital. Avant le commencement de la guerre turco-serbe, le 5 0/0 russe se cotait sans fluctuation aux environs de 107.

Le 5 0/0 italien est la valeur favorite de la spéculation. C'est sur cette valeur que se font les gros gains et surtout les grosses pertes. Car en matière de spéculation la perte est beaucoup plus fréquente que le bénéfice et elle est plus forte, puisqu'elle s'augmente du courtage qui est au contraire, à déduire du bénéfice. Les écarts des primes d'une quinzaine à l'autre sont considérables, ce qui n'a rien d'étonnant pour une valeur qui jouit d'un calme relatif, quand, dans le cours d'une même bourse, l'étendue de son oscillation ne dépasse pas 30 centimes.

La spéculation délaisse momentanément les valeurs espagnoles et péruviennes ; il se traite, au contraire, d'assez nombreuses affaires sur les fonds ottomans et égyptiens.

La convention qui vient d'être conclue entre le gouvernement égyptien et MM. Goschen et Joubert, représentants des créanciers anglais et français de l'Égypte, va nécessiter une nouvelle conversion, avant que la précédente soit terminée. Sera-ce la dernière ? Les modifications si fréquentes des contrats entre l'Égypte et ses créanciers ne sont pas faites pour attirer les capitaux de placement vers les valeurs égyptiennes. Aussi ces titres ne donnent-ils guère lieu qu'à des affaires de spéculation.

Les syndicats, qui ont surelevé les cours de quelques valeurs industrielles pour les revendre au public avec un gros bénéfice et les reprendre ensuite quand cette hausse factice aura disparu, font coté un report infime à chaque liquidation et même du déport. Il est fâcheux de voir employer une semblable manœuvre qui semblait réservée à l'usage exclusif du Mobilier espagnol et autres valeurs de même nature, non à des titres de premier ordre comme les actions du Gaz parisien et des grandes compagnies de chemins de fer français, par exemple.

Le 3, on avait coté 0.50 de déport sur le Gaz parisien ; le 16, il y a eu, au contraire, 1.37 1/2 de report. Le découvert se serait donc racheté d'une quinzaine à l'autre, mais, chose merveilleuse, les rachats du découvert ont eu pour conséquence une dépréciation du prix des actions. Quelle preuve plus évidente de la nature factice des cours cotés ! Aussi les gros portefeuilles profitent-ils de ces prix pour s'alléger et même se vider complètement sur le dos des naïfs qui croient qu'une valeur industrielle peut se capitaliser sur le pied de 4 1/4 0/0 quand le 5 0/0 produit 4.80 0/0.

Les conventions de rachat des compagnies secondaires de chemins de fer par les grandes Compagnies ne tarderont pas à être soumises aux délibérations des Chambres. Les pouvoirs publics auront à empêcher que la réparation des erreurs commises n'impose pas de trop lourds sacrifices à l'Etat ; ils auront en outre à protéger les intérêts des porteurs d'obligations des petites compagnies dont on semble disposé à faire bon marché. Le rachat par les grandes compagnies, au lieu d'augmenter les garanties des obligations des lignes cédées en les faisant créanciers de sociétés solvables, les dépouille au contraire de toutes celles qui leur avaient été promises dans le prospectus d'émission. Le matériel roulant est vendu, le prix en est employé au gré du vendeur, propriétaire de toutes les actions ; il est en outre facile au vendeur de faire servir à tout autre chose qu'au paiement des obligations le prix de la ligne qui consiste en une somme une fois versée, ou en une rente annuelle. Il est on ne peut plus facile de déléguer une ou plusieurs annuités, quand le débiteur s'appelle la Compagnie du Nord ou la Compagnie d'Orléans. Il est hors de doute que les Chambres n'autorisent le rachat des petites Compagnies que si le service des obligations est assuré de la manière la plus complète pour l'avenir. La ruine de nombreuses familles pourrait être la conséquence de la non intervention du Parlement dans le placement des prix de rachat.

Les actions des Sociétés de crédit donnent lieu à peu d'affaires et leurs cours sont faibles. Si elles sont réduites à faire valoir leurs capitaux à la Bourse, le chiffre des dividendes deviendra bien variable. Les gros spéculateurs eux-mêmes ne gagnent pas toujours de l'argent, les Crédits mobiliers en ont fourni de cruels exemples.

Le Crédit foncier de France est offert. La hausse des obligations égyptiennes améliore sa situation, mais d'un autre côté la réduction du nombre des obligations données en échange des bons du Trésor la rend plus mauvaise. Les communications aux assemblées du Crédit agricole et du Crédit foncier qui ont lieu le 29 et le 30 de ce mois feront sans doute la lumière. Ces deux assemblées auront à voter la fusion des deux sociétés et la modification des statuts du Crédit Foncier qui en sont la conséquence. L'ère des gros dividendes pourrait bien être close pour les actionnaires du Crédit Foncier.

Les Tramways sont à l'ordre du jour et les spéculateurs profitent de l'engouement du public pour lancer force affaires de ce genre. Il paraît bon avant de suivre l'entraînement d'attendre que cette industrie qui n'est encore qu'à la période d'essai ait donné des résultats pratiques. Les actions des Tramways Sud et Nord de Paris se cotent avec une prime qui varie de 200 à 250 fr. et leurs réseaux sont loin d'être terminés. Ces Sociétés ne pourront donner d'autre dividende que l'intérêt fixe prélevé sur le capital pendant le cours de la construction, c'est-à-dire 5 0/0 sur le pair des titres.

VENTE

Pour cause de cessation d'affaires,

DE MARCHANDISES

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE ET ORFÈVRE

M. PICHÉRIE - BOUCHÉ, ne pouvant trouver de successeur, en raison de la grande quantité de marchandises qu'il a en magasin, s'est déterminé à les écouler à un très-grand rabais.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Dimanches

50

3 mois d'essai
CENTIMES

Résumé de chaque numéro : Informations financières. Causerie financière. Bilans. Revue de la Bourse. Recettes des Chemins de fer. Chronique des valeurs. Correspondances. Assemblées d'Actionnaires. Coupons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs.

PARIS — 45, rue Vivienne, 45 — PARIS

Sous ce titre, la Lyre à sept cordes, la librairie Calmann Lévy vient de mettre en vente le tome V des Œuvres complètes de M. J. Antran, de l'Académie française. Ce nouveau volume comprend la gamme poétique la plus complète, depuis le génie hébraïque représenté par les Paroles

de Salomon jusqu'à la note humoristique et tout actuelle de la dernière partie intitulée : *musique moderne*. Cet ouvrage, un des plus remarquables de la collection, se recommande au lecteur par la pureté de la forme autant que par la variété des sujets. M. Antran les a revus et perfectionnés pour cette nouvelle édition imprimée avec un luxe typographique digne des bibliothèques d'amateurs.

Marché de Saumur du 18 novembre.

Froment (Ph.) 77	80 50	Huile chene.	50	—
2 ^e qualité.	74	Huile de lin.	50	—
Seigle.	75	Graine trèfle	50	90
Orges.	65	— Luzerne	50	90
Avoine bar.	50	Poin (dr. c.)	780	100
Fèves.	75	—	780	90
Pois blancs.	80	Paille	780	70
— rouges.	80	Amandes	50	—
Graine de lin.	70	Ciro jauné.	50	250
Farine, culas.	157	—	—	—
Colza.	65	Chauvres 1 ^{er}	—	—
Chenevis.	50	— qualité (52 k. 500)	64	—
Huile de noix.	50	— 2 ^e	59	—
		— 3 ^e	50	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1875.	1 ^{re} qualité	à	85
Id.	2 ^e id.	à	55
Ordin., envir. de Saumur 1875.	1 ^{re} id.	à	50
Id.	2 ^e id.	à	40
Saint-Léger et environs 1875.	1 ^{re} id.	à	50
Id.	2 ^e id.	à	45
Le Puy-N.-D. et environs 1875.	1 ^{re} id.	à	40
Id.	2 ^e id.	à	35
La Vieille, 1874.	2 ^e id.	à	35

rougers (2 hect. 20).

Souzay et environs, 1875.	1 ^{re} qualité	à	103
Champigny, 1875.	2 ^e id.	à	103
Id.	1 ^{re} id.	à	85
Id. 1875.	2 ^e id.	à	85
Id.	1 ^{re} id.	à	72
Varrains, 1875.	2 ^e id.	à	72
Varrains, 1875.	1 ^{re} id.	à	85
Bourgneil, 1875.	2 ^e id.	à	75
Id.	1 ^{re} id.	à	75
Id., 1875.	2 ^e id.	à	75
Id.	1 ^{re} id.	à	75
Restigné	2 ^e id.	à	75
Chthion, 1875.	1 ^{re} id.	à	75
Id.	2 ^e id.	à	65
Id. 1875.	1 ^{re} id.	à	65
Id.	2 ^e id.	à	65

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 16 octobre 1876

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 30 —	4 h. 30 m. matin.	9 — 30 —
7 — 40 —	—	9 — 30 —	11 — 40 —

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 30 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 37 m. matin.	3 — 30 —
12 — 30 —	6 — 20 —	7 — 30 —	11 — 48 —

Tous ces trains sont omnibus.
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 NOVEMBRE 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	70	07		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	735			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	855		
4 1/2 % jouiss. septembre.	106	20		Crédit Mobilier.	155			Crédit Mobilier esp., j. juillet.	533	50	
5 % jouiss. novembre.	104	15		Crédit foncier d'Autriche.	480			Société autrichienne, j. janv.	517	50	
Obligations du Trésor, l. payé.	495			Charentes, 400 fr. p. j. aodt.	383	75		OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	230			Eti, jouissance nov.	610			Orléans.	391		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	489			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	997	50		Paris-Lyon-Méditerranée.	380		
— 1865, 4 %	506			Midi, jouissance juillet.	772	50		Est.	392		
— 1869, 3 %	373	50		Nord, jouissance juillet.	1261	25		Nord.	392	50	
— 1871, 3 %	370			Orléans, jouissance octobre.	1033			Ouest.	327	50	
— 1875, 4 %	481			Ouest, jouissance juillet, 65.	665			Midi.	327		
Banque de France, j. juillet.	8730			Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	1325			Deux-Charentes.	303		
Comptoir d'escompte, j. aodt.	685			Compagnie parisienne du Gaz.	17			Vendée.	260		
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	377	50		Société Immobilière, j. janv.	295			Canal de Suez.	522	50	
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	340			C. gén. Transatlantique, j. juill.	295						
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 fr.	730										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

(Service d'été, 1^{er} mai 1876).

Départs de Saumur vers Angers.		Arrivées à Angers.	
3 heures 8 minutes du matin.	9 — 45 —	6 heures 30 minutes du matin.	11 — 48 —
9 — 1 —	—	9 — 30 —	—

Départs de Saumur vers Tours.		Arrivées à Tours.	
3 heures 20 minutes du matin.	8 — 20 —	10 heures 30 minutes du matin.	11 — 48 —
9 — 41 —	—	11 — 48 —	—

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 11 h. 48.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

MAISON B. GABORIT

6, rue Saint-Jean, 6, SAUMUR

SAISON D'HIVER

NOUVEAUTÉS ET TISSUS UNIS

pour Robes, depuis 60 c.

CHALES TAPIS, LONGS ET CARRÉS; CHALES ANGLAIS, NOIRS.

ARTICLES POUR MARIAGES.

GRAND CHOIX DE DRAPERIES D'ELBEUF, pour Pantalons et Pardessus, pour Vêtements complets;

DE VELOURS ANGLAIS,

le pantalon, par 1 m. 20, depuis 6 fr. 50.

LAINAGES :

Mérinos, Cachemires, Popelines, Drap de Paris, Tartans Ecossais, etc., etc.

DEUIL ET DEMI-DEUIL.

ASSORTIMENT COMPLET DE FLANELLES, DE MOLLETONS,

unis, chinés, rayés, pour Chemises, Caracos, etc., etc.

Plusieurs occasions avec 50 0/0 de rabais.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE NOEL ET DARNAULT.

Les créanciers de la faillite de la société Noël et Darnault, négociants en vins à Saint-Florent, sont invités, conformément à l'article 504 du Code de commerce, à se présenter, le mercredi 29 novembre 1876, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat, et à défaut, se constituer en état d'union.

Le greffier, (605) L. BONNEAU.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE DARNAULT.

Les créanciers de la faillite du sieur Darnault, Armand, marchand de vins en gros à Saint-Florent, sont invités, conformément à l'article 504 du Code de commerce, à se présenter, le mercredi 29 novembre 1876, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de

commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat, et à défaut, se constituer en état d'union.

Le greffier, (604) L. BONNEAU.

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou en détail.

LA JOLIE PROPRIÉTÉ DE LA BERGÈRE

Commune de Bagneux,

Comprenant :

Maison d'habitation et d'exploitation, caves, pressoir, jardins et vignes; le tout contenant environ 3 hectares.

Toutes facilités de paiement. S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire à Saumur. (475)

A VENDRE

PRÉSENTMENT,

UN PRÉ

D'une contenance de cinq hectares environ, situé commune de Longué, près du vieux bourg. S'adresser à M. BELLANGER, Félix, propriétaire, rue Basse, à Longué.

A VENDRE

DEUX CHEVAUX DE SANG (jument et cheval), fils de Guillaume-le-Tactierne et de Brehan, petit-fils de Quimper et de Gouvioux, âgés de cinq ans et demi, s'attelant et se montant très-bien.

S'adresser à M. PERSAC, avocat, 6, rue du Prêche, à Saumur. (600)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON AVEC PETIT JARDIN

Grand'Rue, 75.

S'adresser à M. MAYET, même rue, n° 49. (502)

AVIS.

M^{me} V^e BERTHE-VINETTIÉ a l'honneur de prévenir les nombreux clients qui voulaient bien honorer de leur confiance M. Berthe, que, par suite de son décès, l'atelier de serrurerie sera, jusqu'à sa cession, géré par son beau-frère, M. Paul Bersoullé-Vinettié. (589)

On demande un garçon de magasin, chez MM. BEISSAT frères, 33, rue Saint-Jean. (594)

RIELLANT

DENTISTE Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

48, Rue Beaurepaire, à Saumur.

MAISON A PARIS

Paiement de tous coupons, à 50 cent. par 1,000 francs. Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 1,000 francs.

RECouvreMENTS.

On traite par correspondance.

Saumur, imprimerie de P. GODET.